

**Zeitschrift:** Rapport pour les années / Bibliothèque nationale suisse  
**Herausgeber:** Bibliothèque nationale suisse  
**Band:** 66 (1979)

**Rubrik:** I. Généralités

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## I. Généralités

Il est certainement très difficile de mesurer quantitativement l'ampleur et la somme que représente le travail d'information scientifique accompli dans notre pays. Celui-ci est pris en charge en tant d'endroits et par tant d'organes privés et officiels qu'il est pratiquement impossible de dénombrer toutes les activités entreprises dans ce domaine. Cette constatation en entraîne une autre: il y a relativement peu de coordination entre les innombrables initiatives prises en vue d'améliorer le regroupement des informations; leurs résultats ne correspondent guère à l'effort fourni. C'est une situation dont on est conscient depuis longtemps et dont il ne nous appartient pas d'analyser ici les causes. Depuis quelques années toutefois, on tente dans divers domaines d'unir ces multiples efforts et de les orienter vers un objectif commun. Pour réaliser une collaboration efficace, deux conditions s'imposent: d'une part les partenaires doivent être disposés à sacrifier une partie de leur autonomie, d'autre part, ils doivent comprendre qu'ils ont tout à gagner en fin de compte d'une collaboration avec des gens ayant les mêmes préoccupations. Ces deux conditions mettent souvent en péril le succès de telles entreprises. Une aide complémentaire apportée par des tiers peut alors faciliter la recherche d'une solution. De là à penser que la Bibliothèque nationale est toute désignée pour rassembler et conserver les matériaux d'information d'intérêt national, il n'y a qu'un pas vite franchi. La loi lui impose certes de recueillir, de conserver et de tenir à la disposition du public la totalité de la production imprimée suisse et, selon les besoins, les autres moyens d'information. Il ne reste plus alors aux documentalistes qu'à se spécialiser selon les besoins particuliers de leur discipline. Ils peuvent ainsi renoncer à constituer et à gérer leurs propres sources d'information, tâche qui représente un investissement non négligeable. Les bénéficiaires d'un réseau d'informations spécialisé conçu de la sorte peuvent donc renoncer à des tâches prises en charge par le personnel de la Bibliothèque nationale suisse: collecte, traitement, rangement, conservation et mise à disposition des matériaux d'information. Cette solution permet d'utiliser ses propres moyens le plus rationnellement possible. De telles réflexions et conclusions se justifient d'un point de vue national. Lorsqu'elles sont évoquées, la Bibliothèque nationale suisse elle-même peut difficilement en contester la justesse. Elle est aussi fondamentalement disposée à travailler dans l'intérêt national. En 1975, le rapport Clottu envisageait déjà une tâche de ce genre pour la Bibliothèque nationale; elle était appelée à jouer le rôle de centre spécifique de documentation et d'information dans le domaine de la littérature. Ce même rapport évoquait dans ces recommandations le création d'un Centre national suisse de documentation et d'études en matière culturelle sous la forme d'une fondation privée. Dans la proposition remise au Chef du Département de l'Intérieur, le groupe de travail chargé de ce projet insiste sur le fait qu'il sera pratiquement impossible de renoncer à une étroite collaboration entre le centre projeté et la Bibliothèque nationale. Le projet de création d'une phonothèque nationale remonte également au rapport Clottu et grâce à de laborieuses tractations, il est aujourd'hui à la veille de se

réaliser. Tout le monde est d'avis qu'un organisme de ce type, chargé de rassembler les oeuvres sonores et audiovisuelles, doit être installé à proximité de la Bibliothèque nationale dont il ne saurait se passer. Quant à la Commission désignée par le Conseil fédéral et chargée des questions de coordination dans le domaine de la documentation scientifique, elle est d'avis qu'un réseau d'informations efficace et surtout rapide passe inévitablement par le renforcement et l'amélioration du Catalogue collectif et elle propose d'y parvenir en ayant recours aux techniques de l'automatisation. Un modèle de coopération récemment mis au point en vue de réaliser un réseau de renseignement et de documentation dans le domaine de l'habitat et du logement part également du principe que la Bibliothèque nationale doit être considérée comme la Bibliothèque centrale dans ce secteur. Cette affirmation s'accompagne de l'énumération de toute une série de services que l'on attend d'elle à l'avenir. Nous renvoyons enfin au chapitre VI du rapport de la Bibliothèque nationale pour l'année 1978. Il y est dit que la Suisse est devenue membre de l'ISDS (International Serial Data System); elle s'est donc engagée à rassembler les notices bibliographiques des périodiques suisses, à leur attribuer un numéro de série et à les transmettre ensuite au Centre international à Paris.

La Bibliothèque nationale est donc appelée à jouer un rôle d'organe exécutif. Tous les projets mentionnés ici sont tout à fait fondés. Ils tendent sans aucun doute à rationaliser, c'est-à-dire à améliorer l'échange et la recherche des informations. Que prouve cette tendance à vouloir faire de notre Bibliothèque le centre national chargé de collecter toutes les sources d'information sinon la volonté de travailler de la façon la plus efficace et aussi la plus économique possible. Aujourd'hui, toutefois, la Bibliothèque nationale est beaucoup moins outillée qu'elle ne l'a jamais été dans son histoire pour reprendre à son compte des tâches de coordination et de gestion au niveau national.

Une question revient dans presque chaque chapitre de ce rapport. Jusques à quand serons-nous encore à même de maintenir les services rendus quotidiennement depuis des années? Le ralentissement de certains services en raison des retards accumulés se fait progressivement sentir pour les lecteurs. A quel moment faudra-t-il renoncer complètement à certaines prestations? Le travail ne cesse de s'accroître, la production imprimée suisse passant d'un chiffre record à un autre; nos catalogues atteignent bientôt la limite des 10 millions de fiches, ce qui rend plus difficiles leur manipulation et leur traitement. Parce qu'elles suivent la spécialisation des sciences, celle de la vie professionnelle et même de la vie quotidienne, les questions des lecteurs deviennent plus compliquées et il devient plus difficile aussi d'y répondre. Seul l'effectif du personnel n'a pas changé depuis 1975. La Bibliothèque nationale aimerait volontiers aider les organisations et commissions qui, sous la pression des chercheurs, des professeurs, des économistes et des administrateurs, tentent de résoudre par la coopération leurs problèmes d'information et qui, dans ce dessein, se tournent avec confiance vers elle pour solliciter sa collaboration. Ce calcul ne saurait cependant jouer dans les circonstances présentes.